



## **Compte rendu du conseil municipal**

Du vendredi 30 octobre 2020

**Présents** : DUBOIS Alban, DESPLAN Jean-Michel, DESPLAN Henry, CAMUS Sylvain, FABRE Henry-Pierre, AYOURAZ Chantal et FORTIS Régine.

**Absents** : 0

**Secrétaire de séance** : CAMUS sylvain

**17h40 ouverture de séance.**

**Monsieur le maire demande au conseil le rajout des délibérations suivantes à l'ordre du jour :**

- Vente de bois suite aux dégâts de la tempête Barbara
- Élection des délégués à la commission d'appel d'offres
- Carte d'autorisation de circuler sur les chemins

Le conseil municipal vote à l'unanimité et approuve.

**Approbation du compte rendu de la réunion du 25 septembre 2020 :**

Le conseil municipal vote à l'unanimité et approuve.

## Délibérations :

- **Ouverture d'un chemin aux VTT :**

Lors d'une étude sur un développement touristique intercommunal, la commune de MELLES en association avec le MOURTIS et l'association des WOOD'S RIDER décide d'étudier et d'ouvrir une piste consacrée à la pratique du VTT en montagne. Après des tests sur le terrain nous avons retenu un chemin auquel l'activité sportive du VTT serait possible, il s'agit du chemin de SESQUERT arrivant sur le haut du village, passant devant l'auberge du Crabère (point d'étape) et basculant coté du bois de L'OMBRE jusqu'au SERIAL.

Une deuxième piste sera ouverte pour la pratique du VTT plus familiale sur la route forestière d'ARTIGASCOU. Pour le reste du territoire la pratique du VTT restera interdite (arrête du 03 juillet 1990).

Une convention va être rédigée avec les différentes associations de VTT, afin de respecter une période pour l'activité de ce sport de montagne soit du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> novembre afin de pouvoir partager la montagne avec d'autres activités tel que la chasse. Deuxièmement ils auront l'obligation de signaler la piste via des panneaux, et aussi contribuer au nettoyage et à l'entretien du chemin.

Le conseil approuve à l'unanimité.

- **Utilisation des quads (usage utilitaire)**

Suite à plusieurs demandes d'administrés possédant des quads, le conseil municipal décide de revoir l'arrêté municipal du 17 juin 2015. Le conseil municipal décide d'autoriser l'utilisation des quads sur les chemins communaux seulement pour un usage utilitaire tels que le transport de matériaux, matériels, gibiers, etc..... Cependant il sera toujours interdit sur les chemins communaux en utilisation dites de loisir mécanique. Les utilisateurs de quads devront s'acquitter d'une carte de circulation auprès de la mairie.

Le conseil approuve à l'unanimité.

- **Embauche d'un second employé pour l'entretien de la commune**

Pour l'entretien de la commune et pour des raisons de sécurité le conseil municipal décide de lancer un appel à candidature pour un poste d'agent territorial à compter de cet hiver. Les conseillers chargés du recrutement sous le contrôle du Maire, seront : DESPLAN Jean-Michel et CAMUS Sylvain.

Le conseil approuve à l'unanimité.

- **Reclassement en « chemin rural » parcelle communale (C2379)**

Suite a une intervention pour travaux sur la parcelle C 2379 le conseil municipal s'est aperçu que celle-ci n'était plus classé chemin mais parcelle communale. Monsieur le maire demande de la reclasser « chemin » afin de pouvoir ré-ouvrir en tant que chemin communal. Une étude du plan cadastral sera effectuée afin de rectifier d'autre anomalies.

Le conseil approuve à l'unanimité.

- **Opposition au transfert de la compétence document d'urbanisme à l'EPCI**

Le conseil municipal refuse le transfert à l'unanimité.

- **Vente de bois suite à la tempête BARBARA**

Suite à la tempête survenue dans la nuit du 19 et 20 octobre la commune de MELLES déplore beaucoup de dégâts. Parmi ces dégâts la forêt du bois épais chemin du Jarus a été particulièrement touchée. Après constatation par l'ONF, 1000 m<sup>2</sup> sont enchevêtrés au sol..

L'ONF propose à la commune une vente immédiate d'une partie des arbres arrachés, d'autres seront mis de côté pour le projet de la nouvelle cabane d'Aoueran.

Une partie sera également mise en vente en Chablis pour les habitants de la commune.

Afin de favoriser la vente du bois à un meilleur tarif, la commune doit être certifiée par l'organisme PEFC. Le conseil décide d'adhérer au PEFC .

L'ONF, propose à la commune de faire l'avance des coûts liés aux travaux forestiers.

Le conseil municipal autorise l'ONF, à prendre toutes les dispositions nécessaires aux travaux forestiers et à la vente des arbres.

Le conseil approuve à l'unanimité.

- **Élection de délégués à la commission d'appel d'offres**

Un nouveau vote doit se faire pour la commission d'appel d'offres. Titulaire d'office : DUBOIS Alban ; autres titulaires : DESPLAN Jean-Michel, CAMUS Sylvain, DESPLAN Henry. Les suppléants sont : FABRE Henry-Pierre, FORTIS Régine et AYOUREZ Chantal.

- **Cartes d'autorisation de circuler sur les chemins communaux**

Jusqu'à présent lors d'un déplacement sur les pistes forestières de la commune, l'ONF délivrait des cartes de circulation. N'ayant plus le pouvoir de délivrer ces cartes, la mairie récupère ces compétences et délivrera ces autorisations au secrétariat pour les véhicules immatriculés (voitures, quads, moto).

### **Préparation budget 2021 :**

Dans le cadre du fonctionnement, nous avons décidé de demander des devis pour de l'achat de matériel pour l'inscrire au prochain budget.

Notamment l'achat d'un coffre anti-feu afin de mettre l'état civil de MELLES en sécurité.

D'un treuil thermique portable pour effectuer plusieurs travaux en montagne.

D'un vidéo projecteur pour les réunions en Visioconférence et des projections culturelles.

D'un poste à souder pour les réparations tels que les lames de déneigement entre autre, ainsi que du petit matériel portatif tels que visseuse, meuleuse, perforateur.

Isolation de la porte d'entrée de l'Auberge via un sas d'entrée.

Dans l'attente de devis.

### **Colis de Noël :**

Le principe reste inchangé, une étude auprès des fournisseurs est lancée.

Régine Fortis et Chantal sont en charge du sujet.

### Gestion financière et pratique des cabanes pastorales :

Trop de problèmes de gestion liés à l'utilisation, la rénovation et la propreté des cabanes, poussent le conseil municipal à engager une réflexion globale.

Les tarifs de location, malgré le manque de service tels que l'alimentation en eau et électrique restent pour le moment inchangés.

### Questions diverses :

- Achat de nouvelle chaîne pour l'UNIMOG, l'usure est importante, il a des efforts et de la bienveillance à fournir pour limiter l'érosion.
- Monsieur le Maire en tant que membre du bureau de l'intercommunalité, donne des infos sur son pilotage d'un collectif de professionnels du Mourtis pour un développement touristique du canton. Par exemple une course à pieds nocturne sera organisée pour le 15 Août 2021 au départ de Fos, en passant par Melles pour une arrivée à L'artigues (bas de la station).
- Déplacement du dépôt de sel de déneigement du terrain privé vers un terrain communal .
- Suite à la tempête Barbara le clocher de l'église est endommagé la mairie mandate une entreprise pour effectuer les travaux.
- COULEDOUX une passerelle est endommagée desservant une habitation, une journée citoyenne sera organisée après évaluations des travaux à effectuer.
- Monsieur le maire remercie les entreprises qui ont intervenus suite à la tempête et souligne leurs gentilleses et leurs efficacités.
- Rénovation des bassins et des sources du village, faire un état des lieux car certaines réparations peuvent être subventionnées, des demandes sont en cours.
- Rénovation des chemins d'Aoueran et de Uls, actions subventionnables par la chambre d'agriculture à 70 %.
- Suite a la COVID 19 les ventes de tee-shirt de la commune se fera en mairie.
- Le conseil municipal décide de reconduire le bulletin municipal annuel qui sortira pour les fêtes de fin d'année.

### 21h00 fin de séance.

Monsieur le Maire remercie ses conseillers.

